Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260309-2026215-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Séance du 9 mars 2026
Délibération n° 2026-2-15

Délibération : CONTRAT DE BAIL DE LA BOULANGERIE

Date de la convocation : 2 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 13 - Procurations : 1 - Votes : 14

L'an deux mil vingt six
Le lundi neuf mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, SCUDELLER Aurélie, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etaient absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à Daniel ROPERS), LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : SCUDELLER Aurélie.

CONTRAT DE BAIL DE LA BOULANGERIE

En date du 31 mars 2017, un contrat de bail commercial a été signé entre l'EPFB et M. et Mme LE ROY Mickaël et Virginie, boulangers, pour la location de la boulangerie et du logement attenant. Il arrive à échéance au 31 mars 2026 et il est proposé d'autoriser le Maire à signer un nouveau bail, la commune étant propriétaire de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau bail commercial dans les mêmes conditions que le précédent bail du 31 mars 2017.

Le Maire,

Daniel ROPERS